



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### budget

Question écrite n° 68099

#### Texte de la question

Le 6 juillet prochain est prévue l'inauguration d'une nouvelle stèle à la mémoire de membres de l'OAS. Nombreux sont ceux qui s'indignent d'une telle initiative alors que plus de 2 000 victimes civiles et militaires sont tombées de la main même des membres de cette organisation. M. Gaëtan Gorce demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants de bien vouloir lui faire connaître comment le Gouvernement envisage de mettre un terme à des manifestations qui attentent à la mémoire de celles et de ceux qui ont fidèlement servi la République, ainsi qu'à toutes les victimes.

#### Texte de la réponse

Le ministre délégué aux anciens combattants tient à préciser à l'honorable parlementaire que la dénomination des rues, places ou édifices publics relève de la compétence exclusive des communes. Jusqu'à l'intervention de la loi n° 70-1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion communale et les libertés communales, les délibérations des conseils municipaux relatives à des dénominations constituant des hommages publics étaient soumises à autorité préalable des autorités supérieures. Il n'est pas envisagé de revenir sur ces dispositions incompatibles avec le principe de libre administration des communes. Ainsi, lorsque la délibération est prise dans le respect des formes et des procédures, l'État ne peut s'opposer au choix d'une municipalité. Cependant, le ministre a fait connaître qu'il condamnait ces initiatives qui choquent légitimement tous ceux qui sont attachés à l'oeuvre historique du général de Gaulle et au respect des institutions de la République contre lesquelles les membres de l'OAS ont recouru aux moyens les plus violents et les plus condamnables. Le Gouvernement, conscient de la vivacité des blessures qui marquent encore toutes les composantes de la communauté nationale à propos de cette page douloureuse de l'histoire de la France, s'efforce, au contraire, d'apaiser les passions que ravive ce genre d'initiative qui crée un risque important pour la cohésion nationale. La volonté du Gouvernement est que toutes les victimes de la guerre d'Algérie puissent trouver la sérénité plus de quarante ans après la fin de ce conflit. S'agissant plus particulièrement de la ville de Marignane, le maire a annulé la cérémonie annoncée, à la suite de l'intervention du ministre délégué aux anciens combattants et du préfet.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Gaëtan Gorce](#)

**Circonscription :** Nièvre (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 68099

**Rubrique :** Communes

**Ministère interrogé :** anciens combattants

**Ministère attributaire :** anciens combattants

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 juin 2005, page 6173

**Réponse publiée le :** 9 août 2005, page 7676